

A travers les sociétés d'intérêt féminin

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **16 (1928)**

Heft 275

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259387>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

du droit de vote pour être élues dans des Commissions officielles ou privées de travail social!

Le résultat de cette pétition a été la nomination d'une seconde femme (une communiste) dans la Commission de l'asile des orphelins, alors que les 13 noms de femmes proposés par notre Association, n'ont pas été pris en considération. Aucune autre Commission d'administration d'asiles ne compte des femmes. Mais nous ne nous décourageons pas pour cela: *Nüt, na la gwiinnt!*

C'est dans cet esprit plein d'entrain que nous avons tenu le 16 janvier dernier notre Assemblée générale, qui a été extrêmement fréquentée. Le Comité et la présidente de notre Association pour le suffrage, M^{me} Vischer-Alioth, ont été réélus pour une nouvelle législature, et nous avons appris avec satisfaction qu'un des résultats de notre propagande pour la votation du 15 mai dernier a été de doubler le nombre de nos membres, et que le surplus de l'argent que nous avons récolté pour faire face aux dépenses de cette campagne va nous permettre de commencer immédiatement une nouvelle propagande, pour laquelle nous comptons notamment utiliser le concours de nos oratrices pour des conférences par T. S. F.

La partie administrative rapidement liquidée, nous nous sommes accordé exceptionnellement une fin de séance moins sérieuse, sous forme de productions littéraires et musicales autour d'une tasse de thé. *Mutter Helvetia* est venue parmi nous apporter à notre présidente un témoignage de reconnaissance poétique pour l'énorme travail qu'elle a accompli cette année, et M^{lle} P. Muller, par une spirituelle comédie nous a transportées dans un cercle féminin de l'an 2028 où l'on découvre avec des sourires de pitié des documents relatifs à la lutte que nous menons actuellement...

C. D.

CORRESPONDANCE

Neuchâtel, le 16 janvier 1928.

Mademoiselle,

Le compte-rendu de mon roman *Maternité*, que vous avez bien voulu donner dans le *Mouvement Féministe* du 13 courant, renferme la phrase suivante: « Le livre, nous dit l'auteur, ne contient que des faits exacts. Il est resté plutôt au-dessous de la réalité. »

Je ne me souviens pas en quels termes je vous ai parlé de *Maternité*. Si j'ai écrit la phrase ci-dessus, ma plume a très certainement trahi ma pensée. Toutefois, il me paraît douteux que la citation soit textuelle, puisque l'auteur de la notice lui-même estime les dernières pages du roman trop poussées au noir. Peu importe, d'ailleurs, d'où provient l'erreur. Ce que je tiens à dire, c'est que seules la situation de l'enfant au café et la façon dont elle y a été placée sont conformes à la réalité; le reste du livre contient des épisodes authentiques, mais aussi une large part de fiction.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir insérer cette mise au point dans les colonnes du *Mouvement*, et vous prie d'agréer, etc.

CÉCILE CLERC.



*Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin*

Séance du Comité Central.

L'ordre du jour de cette séance d'hiver était si chargé qu'il a non seulement nécessité une journée entière de travail, mais encore a obligé les membres du C. C. à se réunir la veille du jour fixé dès la fin de l'après-midi. La Saffa a naturellement rempli beaucoup de temps, le C. C. ayant à prendre des décisions définitives sur différents projets qui lui étaient soumis: nous ne voulons pas trahir

ici des secrets, mais nous pouvons dire que le grand pavillon, de 9 m. de long, uniquement consacré à l'exposition de l'A. S. S. F. et de ses Sections, constituera certainement une grande attraction de la Saffa, en même temps qu'une merveilleuse propagande pour l'idée du suffrage féminin en Suisse. L'argent collecté pour le Fonds Leslie a trouvé ici un emploi tout indiqué. Le C. C. s'est aussi occupé de propagande dans les cantons encore sans Sections, et il a admis avec double satisfaction dans l'A. S. S. F. une nouvelle section fondée à Sierre: double satisfaction, car d'une part l'adhésion de cette Section ouvre une brèche aux idées suffragistes dans le Valais, que l'on se plaisait souvent à représenter comme complètement opposé à tout mouvement qui ferait participer la femme à la chose publique; et d'autre part, ce résultat tangible de la propagande inlassablement menée dans le Valais de langue française par M^{lle} Zwahlen est pour cette dernière la meilleure des récompenses. La nouvelle Section compte déjà 20 membres actifs et 38 membres adhérents, et est présidée par M^{me} Zufferey-Masserey. En souhaitant la bienvenue à cette Benjamine de l'A. S. S. F., nous souhaitons aussi qu'elle n'en reste pas longtemps la Benjamine, et que des groupements suffragistes récemment créés à Saint-Aubin, à Stein am Rhein, à Weinfelden (ce dernier grâce à l'activité de la toute jeune Section thurgovienne), viennent aussi prochainement grossir les rangs des suffragistes suisses. D'autres projets pour la propagande par la parole et par l'imprimé sont à l'étude, et l'on attend notamment avec impatience l'excellente brochure que M^{lle} Porret (Neuchâtel) a bien voulu accepter de rédiger, et qui sera traduite et adaptée en allemand par M^{lle} P. Muller (Bâle).

L'Assemblée générale de 1928 ayant été retardée exceptionnellement de quelques mois, afin de pouvoir être tenue à la Saffa à la fin de septembre, le C. C. s'est borné à élaborer les grandes lignes générales de l'ordre du jour, qui promet d'être intéressant et auquel la réélection du Comité donne une certaine importance. Différentes questions d'administration intérieure ont été discutées et réglées à cette occasion. Puis le C. C. a entendu deux intéressants rapports de M^{me} Leuch (Lausanne), qui a représenté l'A. S. S. F. à Amsterdam, soit à la Conférence d'études de la paix, soit à la réunion des présidentes nationales, et des indications de M^{lle} Gourd, quant à la prochaine des Conférences d'études qu'il est question de tenir en Suisse. Enfin, la prochaine votation populaire sur les jeux de hasard, la célébration du centenaire de Joséphine Butler, le lieu du Cours de Vacances suffragiste de 1928, la liste des femmes suisses spécialistes et techniciennes présentées au *Joint Standing Committee* des organisations féminines internationales comme candidates éventuelles à certaines Commissions de la S. d. N., etc., etc. ont encore occupé le peu de temps laissé disponible par tous les rapports et discussions que nous venons d'énumérer. E. Gd.

A travers les Sociétés d'Intérêt Féminin

Genève. — Le Groupe des femmes socialistes genevoises avait mis la question de l'avortement à l'ordre du jour de sa dernière séance. L'affluence très nombreuse d'auditeurs des deux sexes qui vinrent entendre les Drs Fuss et Besse prouva combien cet important problème préoccupe le public. Nous relèverons quelques points seulement de ces deux exposés.

M^{me} Fuss introduisit le sujet par une causerie documentée et très claire exprimant ses idées personnelles à l'appui de son expérience médicale et sociale. L'avortement serait dû, d'une part; à l'égoïsme de la femme qui veut éviter les ennuis de la maternité, ou à celui de l'homme qui abandonne la femme qu'il a fécondée. Le manque de protection de la fille-mère et les préjugés sociaux qui l'entourent, et surtout la mauvaise organisation économique, en sont d'autres causes importantes. La fréquence de l'avortement clandestin, dans tous les pays, est démontrée par les statistiques: citons, entre autres, le chiffre de 500.000 avortements par an pour la France et celui de 1 million par an pour les Etats-Unis. Et pourtant, à côté de ces chiffres, le petit nombre des condamnations oblige à se poser la question de l'inefficacité de lois qui restent inappliquées et ne réussissent pas à diminuer ce fléau social. Car M^{me} Fuss le démontre d'une manière très catégorique, l'avortement comporte des conséquences funestes pour la santé de la femme. Il faut l'éviter, et surtout il faut abolir l'industrie florissante et louche de l'avortement clandestin. Quels remèdes apporter à ce mal? Pour M^{me} Fuss, de même que la pénalité est sans effet contre la prostitution, elle sera toujours inefficace à combattre l'avortement. C'est pourquoi elle préconise l'impunité de l'avortement pratiqué par les médecins et jusqu'au 3^{me} mois de la grossesse. Elle prévoit un contrôle par des commissions de surveillance et selon des modalités

qui varieraient suivant les pays et la mentalité des peuples. Des sanctions sévères seraient prévues et appliquées contre l'avortement non autorisé et pratiqué par toute autre personne que par un médecin. Par contre, l'avortement doit être combattu par des mesures d'ordre social: mesures de protection de la mère et de l'enfant et tout spécialement de la fille-mère. Mme Fuss démontre également l'importance d'une éducation sexuelle judicieuse et de l'ins-truction des femmes en vue de la procréation consciente.

C'est également un réquisitoire contre l'avortement que fit le Dr Besse, en insistant sur ses conséquences pour la santé de la femme et souvent pour son état psychique. Il explique que l'avortement, même pratiqué dans des conditions qui paraissent favorables, peut entraîner des complications imprévisibles. L'avortement doit diminuer et le Dr Besse espère en une humanité évoluée, dans un avenir, où l'avortement ne se pratiquera plus. Actuellement, les conditions économiques et le sentiment populaire en favorisent la pratique, et pour éviter l'avortement clandestin, le Dr Besse, comme la doctoresse Fuss, ne croit pas à l'efficacité de la pénalité. Il préconise l'impunité de l'avortement pratiqué par les médecins, mais sans restriction, c'est-à-dire sans la limitation aux deux premiers mois de la grossesse. Cette limite de temps stipulée dans les résolutions des femmes socialistes à Olten, grâce aux difficultés que présente le diagnostic de la grossesse à ses débuts, peut donner lieu à des avortements pratiqués sans qu'il y ait grossesse.

Les points de vue très instructifs émis à la séance des femmes socialistes nous placent devant une solution nouvelle de ce problème complexe, que nous souhaitons voir étudié bientôt d'une manière approfondie par nos Associations féministes. M. S.

**1^{re} Exposition
du Travail**
du 26 août au



**Suisse
Féminin**
30 septembre 1928

Réunion du Bureau de la Grande Commission.

Bien que la maladie ait malheureusement empêché plusieurs membres du Bureau de la Grande Commission de répondre à la convocation qui leur avait été adressée, la séance de ce Bureau, le 14 janvier dernier, n'en a pas moins été très remplie et intéressante. Mme Glättli, qui présidait, a d'abord donné un aperçu du travail accompli depuis la séance d'automne du Bureau, rappelant notamment l'Exposition des *Women's Institutes* de Londres, où la déléguée de la Saffa, Dr. Wössner, a été accueillie officiellement; les difficultés pour le choix d'une pièce de théâtre; le grand succès remporté par le papier d'emballage décoré de l'emblème de la Saffa; la solution apportée à la question si souvent posée de la vente des publications des Sociétés exposantes, vente qui sera autorisée seulement à la librairie de la Saffa, etc., etc. Le Bureau a ensuite discuté plusieurs questions importantes, telles que: la procédure à suivre pour le choix des membres du jury (le règlement spécial du jury accepté par le Bureau dans sa précédente séance vient justement de sortir de presse); le journal officiel de l'Exposition; l'organisation du cortège prévu pour le jour de l'ouverture (26 août), avec le concours de la Société du costume suisse, et où sera représentée l'activité de tous les groupes de la Saffa; et enfin, l'organisation de la séance plénière fixée au samedi 3 et au dimanche 4 mars, à Berne, et qui permettra de mettre au point bien des détails, et de faire savoir à celles qui travaillent de près ou de loin pour la Saffa bien des renseignements utiles. Des rapports très documentés ont été encore présentés par Mme Neuenschwander, présidente du Comité d'organisation, et Mme Martin, commissaire générale, notamment sur la situation financière, qui est satisfaisante, grâce aux subventions votées par la Confédération, le canton et la ville de Berne; sur les travaux du Comité de construction et sur le plan définitivement établi de la Saffa, qui dépasse les prévisions premières; sur le chiffre des exposantes inscrites, qui dépasse 3.000, et qui est surtout considérable dans les groupes 3 (Arts et métiers), 4 (Beaux-arts), 6 (Industrie), 9 (Education) et 10 (Travail social). Une série de monographies, dont le sujet correspond à chacun des groupes de la Saffa, est en préparation: indiquons ici que parmi leurs auteurs se

trouvent deux collaboratrices du *Mouvement*, Mme Marg. Evard pour la monographie sur l'éducation, et Mme A. Leuch pour celle sur le féminisme. D'autre part, il est à regretter qu'une seule de ces monographies, celle de Mme Evard, soit prévue en français — ceci tout en sachant bien qu'il n'est pas toujours facile de trouver les personnes voulues pour traiter un sujet déterminé dans une partie de la Suisse plutôt que dans une autre. Malgré cette légère critique, c'est sur une impression très encourageante que sont repartis les membres du Bureau, se rendant compte une fois de plus, après cette séance, sous quels heureux auspices s'annonce la Saffa. E. Gn.

Garnet de la Quinzaine

Vendredi 27 janvier:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Cours du soir (diction et littérature), donné par Mme Flumet, sous les auspices de l'Union (fixé au vendredi au lieu du jeudi).

Mardi 31 janvier:

NEUCHÂTEL: Aula de l'Université, 20 h. 15: *Ce que nous apportera la nouvelle loi contre la tuberculose*, conférence publique et gratuite, par Mme Charlotte Olivier, Dr en médecine, sous les auspices de l'Union Féministe pour le Suffrage.
GENÈVE: Foyer féminin, 11, cours de Rive. 17 h. 30: Association genevoise des femmes universitaires: Première leçon du Cours sur l'hygiène de la femme, donné par Mme F. Füss, docteur en médecine.

Mercredi 1^{er} février:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 17 h.: 7^{me} leçon du cours donné sous les auspices de l'Union par Mme Serment-Monnier: *Quelques salons du XVIII^{me} siècle et leurs hôtes. Le salon de Mme Geoffrin, et le développement de l'esprit philosophique. L'Encyclopédie. Ses hôtes étrangers: l'abbé Galiani, David Hume.*

Jeudi 2 février:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 h.: Thé mensuel. — 16 h. 30: 1. *Une expérience féminine intéressante*, par Mme Daiber. — 2. *Parmi les forains*, causerie par Mme de Palézieux.

Vendredi 3 février:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont. 20 h. 30: Cours du soir (diction et littérature) donné par Mme Flumet, sous les auspices de l'Union.
LAUSANNE: Foyer féminin, rue de Bourg, 26. Séance mensuelle publique du Groupe suffragiste lausannois: *Souvenirs et impressions de Rome et du Congrès de l'Enseignement ménager*, par Mme Gillibert-Randin.
NEUCHÂTEL: Aula de l'Université, 20 h. 30: Conférence publique et gratuite d'ouverture de la «11^{me} Journée Educative»: *La prophylaxie des troubles nerveux*, par le Dr Repond, directeur de la Maison de santé de Malévaz (Valais).

Samedi 4 février:

NEUCHÂTEL: Aula de l'Université. Deuxième «Journée Educative. 9 h.: Introduction par M. le Conseiller d'Etat Borel, et Mme E. Serment, présidente de la Commission d'éducation nationale de l'Alliance de Sociétés féminines suisses. — 9 h. 30: *Les tendances héréditaires chez l'enfant et les moyens d'en tirer parti*, par M. Ad. Ferrière (Genève). — 10 h.: *L'hérédité et le caractère*, par le Dr W. Boven (Lausanne). — 11 h. 30: *L'hérédité et la tuberculose*, par le Dr Alec Cramer (Genève). — 14 h. 30: *L'hérédité et les maladies mentales*, par le Dr A. Keller (Préargier). — 15 h. 15: *L'hérédité et l'alcoolisme*, par le Dr H. Bersot (Le Landeron). — 16 h.: *L'hérédité de la syphilis*, par le Dr Chable (Neuchâtel). — Discussion.

Mardi 7 février:

GENÈVE: Foyer féminin, 11, cours de Rive. Association genevoise des femmes universitaires: 2^{me} leçon du Cours sur l'hygiène de la femme, donné par Mme Füss, docteur en médecine.

Mercredi 8 février:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont. 17 h.: 8^{me} leçon du cours donné sous les auspices de l'Union par Mme Serment-Monnier: *Quelques salons du XVIII^{me} siècle et leurs hôtes. Le salon de Mme du Deffand, le président Hénault, la reine Marie Leczinska, M^{lle} Aïssé.*

Vendredi 10 février:

LAUSANNE: Salle du Grand Conseil: *Journée des Femmes vaudoises*. 10 h. 1/2: Bienvenue; allocution du délégué du Conseil d'Etat; *Le rôle de la citadine et de la paysanne dans la famille et la société*, par M^{lle} J. Fonjallaz. — 12 h. 30: Dîner en commun (Maison du Peuple). — 14 h.: *L'Exposition du Travail féminin à Berne, son but et sa réalisation*, par Mme Gillibert-Randin. — 16 h.: Thé (Maison du Peuple), musique, récitations, etc.

MAISON DU VIEUX

Martheray, 44 LAUSANNE Téléph. : 91-06

se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers **encore utilisables**, dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu: *chèque postal* 11. 1353. — Cordial merci aux généreux donateurs.